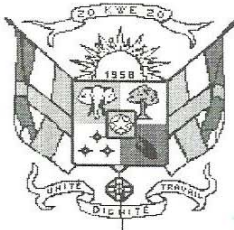


PRIMATURE

DIRECTION DE CABINET

N° **M35** /PM/DIR-CAB.12



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

BANGUI, LE **02 NOV 2012**

DECISION

PORTANT DESIGNATION D'UN COORDINATEUR ACADEMIQUE POUR EUCLIDE

**LE MINISTRE, DIRECTEUR DE CABINET
DU PREMIER MINISTRE, CHEF DUGOUVERNEMENT**

- Vu Le Décret n°08.125 du 26 mars 2008 portant nomination ou confirmation des Membres du Cabinet de la Primature;
- Vu L'Accord Cadre signé le 1^{er} juin 2010 concernant la Participation de la Centrafrique à EUCLIDE ainsi que l'Accord de Siège signé le 14 mars 2011 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur **ANKOGUY-M'POKO Guy-Florent**, Chargé de Mission en matière d'Education, Enseignement Supérieur et Recherche à la Primature, est désigné Coordinateur Académique pour EUCLIDE, en soutien et collaboration avec le Point Focal des relations entre EUCLIDE et la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE qui est Monsieur **MOLAYE Apollinaire**.

Article 2 : A ce titre, il est chargé, en concertation avec les Départements et Institutions impliqués, de:

- coordonner les relations et échanges de documents entre EUCLIDE, les Ministères concernés (Enseignement supérieur, Affaires étrangères), l'université de Bangui, et la Primature ;
- d'avoir un accès « superviseur » à la base de données EUCLIDE pour assurer la surveillance académique et la continuité de la conformité aux normes d'accréditation nationales et internationales ;
- rendre compte périodiquement de l'exécution de ces actions à la Primature.

Article 3 : La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera communiquée et publiée partout où besoin sera.



Simplicie SARANDJI